

cela arrivait, on interromperait l'arrivée de l'acide, tout en continuant à injecter de l'air, pour la reprendre après que l'excès de température se serait dissipé.

Après avoir soutiré l'acide épuisé, on pratique de la même manière un troisième traitement avec 10 pour 100 d'acide.

Comme le degré d'impureté des huiles est essentiellement variable, il devient quelquefois inutile de faire le troisième traitement; mais, plus souvent, il faut, au contraire, en augmenter l'énergie, soit en remontant un peu le degré de l'acide employé, au moyen de quelques centièmes d'acide sulfurique, fumant, soit en y ajoutant 1/5 pour 100 de chlorure de zinc sec.

Après des soutirages renouvelés, on pompe l'huile dans un appareil semblable au précédent, où elle est lavée avec 20 pour 100 d'eau chaude sans agitation au moyen d'air comprimé. Après une demi-heure on soutire l'eau, on rajoute de nouvelle et on recommence jusqu'à ce que l'eau vienne neutre aux papiers réactifs. Finalement, on lave encore avec 5 pour 100 de lessive de soude caustique à 6-8° Baumé.

Lorsqu'on traite des huiles très épaisses, il faut les diluer en les mélangeant avec de la benzine de pétrole (portion des huiles minérales distillant entre 80 à 110°). Le battage à l'acide doit être fait alors dans des appareils clos, munis d'agitateurs mécaniques, à cause de la perte que ferait éprouver l'entraînement du solvant léger par le courant d'air dans le batteur à air comprimé. Après les lavages, on distille la benzine de pétrole au moyen de vapeur d'eau surchauffée.

Les huiles de goudrons de bois ou d'anthracite, avant de passer au traitement sulfurique, doivent être débarrassées, par extraction avec des lessives caustiques, des phénols contenus.

On débarrasse souvent les huiles traitées de leur odeur désagréable, en y injectant de la vapeur d'eau sous la pression ordinaire. Enfin, dans quelques cas, on obtient une bonne décoloration en traitant les huiles, bien séchées au préalable, par la poudre décolorante (chlorure de chaux?) ou par le noir animal. — *Journal de la Droguerie.*

LES EXPOSITIONS DE BEURRE EN DANEMARK.

Un nouveau système d'expositions vient d'être inauguré en Danemark sous le patronage d'un grand nombre de beurriers, de fabricants et de gros marchands de beurre, par tout le pays. Le *Scientific American* résume ainsi les points principaux de la nouvelle organisation :

1. Une exposition permanente de beurre, aux frais de l'Etat, pendant plusieurs mois de l'année.

2. Les échantillons frais de beurre seront reçus tous les 15 jours soumis à l'examen du jury à leur arrivée et à l'expiration de la quinzaine. Il y aura donc deux épreuves distinctes, non seulement de la qualité, mais aussi du poids.

3. Les exposants enverront leurs échantillons sur réception d'une lettre ou d'un télégramme du jury, de manière à ce qu'ils ne puissent faire son beurre spécial pour l'exposition, et ils devront fournir au-

tant d'échantillons qu'on leur en demandera.

4. Les beurriers concurrentes devront envoyer en même temps que le beurre un rapport sur la nourriture du bétail et le système de culture adopté, avec une note spéciale à la semaine pendant l'envoi de beurre à lieu. Jusqu'à ce jour 360 beurriers ont donné leur adhésion. Neuf juges ont été nommés pour procéder par groupes de trois, chaque groupe devant fournir un avis séparé sur chaque échantillon, lequel avis sera contrôlé par les deux autres groupes. Chaque groupe est composé de 2 marchands et d'un fabricant de beurre. Les échantillons fournis par les exposants leur seront payés au prix courant du marché. Les expositions seront ouvertes de quinzaine en quinzaine pendant 8 mois de l'année. Le gouvernement fournit pour l'année courante une allocation de \$6,550. Comme chaque beurrier fournira dans le cours de l'année plusieurs échantillons, on aura toutes facilités de connaître les beurriers les mieux gérés et de savoir où l'on pourrait former les meilleures fabricants. La circulaire se termine par une série de questions sur l'administration des beurriers posées aux garants des beurriers exposants. — *La Gazette des Campagnes.*

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Sommaire de la livraison du 26 avril 1890

PARTIE ECONOMIQUE

Les aperçus du délégué ouvrier français à la conférence de Berlin, p. 513.

Le commerce extérieur de la France pendant les trois premiers mois de 1890, p. 515.

Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant les trois premiers mois de 1890, p. 516.

Le socialisme chrétien: le congrès d'Ottom, p. 517.

Les intérêts français sur la côte occidentale d'Afrique: les établissements du golfe de Bénin, p. 519.

Les progrès de la science économique depuis Adam Smith, p. 521.

Lettre d'Angleterre: la banque d'Angleterre et le marché monétaire; le budget de l'exercice 1890-1891; une séance au Parlement sur la question du bimétallisme; le port d'Anvers et les blés de l'Hindoustan; les jardins des quartiers populaires de Londres et le County Council, p. 523.

Revue économique, p. 525.

Bulletin bibliographique, p. 525.

Nouvelles d'outre-mer: République Argentine, p. 526.

PARTIE COMMERCIALE

Revue générale, p. 526. — Sucres, p. 527.

Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 529 — Cours des fontes, p. 529.

— Correspondances particulières: Bordeaux, Lyon, le Havre, Marseille, p. 529.

REVUE IMMOBILIERE

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 531.

PARTIE FINANCIERE

Banque de France; Banque d'Angleterre; Tableau général des valeurs; Marché des capitaux disponibles; Marché anglais; Rentes françaises; Obligations municipales; Obligations diverses; Actions des chemins de fer; Institutions de Crédit; Fonds étrangers; Valeurs diverses; Assurances; Renseignements

financiers: Recettes des Omnibus de Paris, des Voitures de Paris, de la Compagnie Parisienne du Gaz et du Canal de Suez; Changes; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 531 à 539.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an, 44 francs, 6 mois 22 francs.

S'adresser aux bureaux; Cité Bergère, 2, à Paris.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS

Dame Mathilde Blanchette, épouse de F. X. Mercier commerçant, de St Hyacinthe le Confesseur.

Dame Mary L. Moran, épouse de Michael V. Kelpyn, entrepreneur, de Montréal.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de Joseph P. Iletier, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 20 mai.

Dans l'affaire de Henri Dessureault, de Saint Narcisse; premier et dernier dividende payable à partir du 20 mai [sur réclamations privilégiées.]

Dans l'affaire de P. Gingras & Cie, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 19 mai. N. Matte, curateur.

Dans l'affaire de M. Octave Bernard, de St Hyacinthe; premier dividende payable à partir du 21 mai. J. Morin, curateur.

Dans l'affaire de Dame Marie Louise Godbout (N. Godbout & Cie) premier et

dernier dividende payable à partir du 20 mai. Chs. Desmarteau, curateur, Montréal.

Dans l'affaire de Thomas Acteson, de l'Anse aux Gascons; premier dividende payable à partir du 17 mai.

Dans l'affaire de Wm. Silverstone, de Montréal; premier dividende payable à partir du 20 mai.

CURATEURS

M. D. Arcand a été nommé curateur à la faillite de A. Gagnon & Cie, de Lévis.

M. D. Arcand a été nommé curateur à la faillite de Demers et Riverin, de Québec.

MM. Millier & J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de M. A. D. Porcheron, de Coaticook.

MM. C. Millier & J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de M. A. Boucher, de Coaticook.

MM. C. Millier & J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de M. Léandre Proulx.

MM. Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de Dame Marie C. E. Nolin.

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de MM. Geo. Lemieux & Cie, de Fraserville.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. Ludger Gamache, de Québec.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. P. Houle, de Ste Perpétue.

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. David Ethier de Montréal.

M. Alex. Riddell, a été nommé curateur à la faillite de Michael Babcock (R. Millard & Co.)

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de Hilaire Ricard de St Guillaume d'Upton.

FAILLITES

Ceux de nos abonnés qui désireraient avoir des informations précises sur les causes de faillite, les principaux créanciers, la

perspective de dividendes et le caractère d'un commerçant en faillite, pourront s'adresser à M. M. Chaput Frères, agence commerciale, 10 Place d'Armes, Montréal.

St Henri de Montréal. — Dame Elodie Côté ep. de J. E. Dupuis, faisant affaires sous le nom de J. E. Dupuis & Cie, a fait cession de ses biens à la demande de P.

E. Lamallice.

Passif environ \$3,500. Assemblée des créanciers le 16 mai.

Montréal. — Gustave R. Fabre, sellerie et carrosserie en gros, rue St Paul, a fait cession de ses biens à la demande de la Banque du Peuple.

Passif \$81,072.46. Assemblée des créanciers le 16 mai.

O. Desjardins & Cie, ferblantiers, sont gênés dans leurs finances.

Edouard B. Clément, épicer, est en difficulté.

Windsor Mills. — E. Beaulieu & Cie, magasin général, ont fait cession de leurs biens.

Québec. — Desjardins & Cie, libraires, ont fait cession.

St Albert, co Russell, Ont. — Mme E. Fortier, magasin général, offre à composer à 50c dans la piastra à 3 et 6 mois.

Therrington. — M. C. A. Gagnier, magasin général, a fait cession de ses biens.

VENTES DE STOCKS

Montréal. — Francis Giroux, importateur de produits français, vente à l'encan au No. 95 rue St Jacques, les 14, 16 et 18 mai, à 10 heures a.m.

NOTES

Par ordre de la Cour, les créanciers de M. Noé Larose, de Lachute, sont requis de produire leurs réclamations à la cour de Circuit du comté d'Argenteuil; sous quinze jours.

M. Chas. Desmarteau paiera des dividendes dans les affaires de Geo. Ouellette, marchand de Chaussures, Montréal; Abel Valin, entrepreneur, Montréal et Joseph Beaudoin, marchand de St Luc, Comté de Champlain, à partir du 27 mai courant; et dans l'affaire de N. Godbout & Cie, à partir du 21 mai.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

Edouard St-Cyr

Marchand, Ste Clothilde e Horton,

Failli.

AVIS

MARDI le 13 Mai 1890, à onze hrs A.M. au bureau du soussigné, à Drummondville, il sera vendu par encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, suivant les conditions qui seront alors données, ce qui suit :

1o Stock de magasin consistant en marchandises sèches.....\$1298 49
Vaisselles et verrerie..... 100 20
Boulangerie..... 13 55
Hangars No. 2, 3, 4..... 314 90
La cour..... 21 25
Chaussures..... 243 06
Ameublement..... 105 83
Ferrerrie..... 552 36
2o Dettes de livres..... 1660 47

3o Un emplacement situé à Carmel Hill sur le lot No 1, 8e rang, Wendover, avec maison et hangar y érigés.

4o Partie sud-est de 1/4 nprd-est du lot No 7, 11e rang Simpson.

5o Partie sud-ouest du No 479 du cadastre du comté de Nicolet.

6o Le No 193 du cadastre de Ste Clothilde de Horton, avec les bâtisses y érigées.

J. E. GIROUARD,

Curateur.

Drummondville, 26 avril 1890.